

**ORGANISATION D'UN JEU CONCOURS « KABUKI »**  
**MUSEE DU DESSIN ET DE L'ESTAMPE ORIGINALE**

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au conseil municipal :

Le musée du dessin et de l'estampe originale a proposé un partenariat au cinéma Sportica qui va programmer la projection du film « Le Maître de Kabuki », en lien avec l'exposition présentée au musée jusqu'au 31 mai 2026 « Kunisada et le monde du théâtre Kabuki ».

Le musée envisage d'acheter **20** places pour la séance du **24 mai 2026 à 14h30**, qu'il fera gagner dans un jeu concours pour promouvoir ce partenariat :

- 12 places seront mises en jeu sur les réseaux sociaux du musée,
- 8 places seront proposées lors de la nuit des musées le 23 mai 2026.

Le jeu concours est gratuit et consiste à être dans les premiers à bien répondre à des questions sur le Japon et ce, jusqu'à épuisement des places.

Il est proposé au conseil de valider le règlement du jeu concours « Kabuki » ci-annexé et d'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir avec la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs.

Le Conseil Municipal,

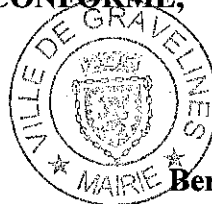
- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- La dépense sera imputée à l'Article **65132** – Fonction **3** – Sous-fonction **314** du budget ;
- Autorise le Maire ou l'él(u)e délégué(e) à signer la convention de partenariat à intervenir ainsi que toute pièce utile à l'exécution des présentes ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 08 AVRIL 2026**  
**POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,

  
Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,



  
Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 10 AVR. 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 10 AVR. 2026

Conseil Municipal convoqué le : 02 avril 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**SEANCE DU MERCREDI 08 AVRIL 2026 - 18h00**

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire

Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

**Etaient présents :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Christian DEVOS, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Valérie GENEVET, Monsieur Julien VEYER, Adjoints au Maire.

Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Aurore DEVOS, Madame Christelle DENEUVILLE, Madame Anabelle SALA, Monsieur Antoine ASSICE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Patrick CIROT, Monsieur Daniel BOLLE, Madame Marie-Christine SOYEZ, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Patricia JEZIOROWSKI, Madame Sophie COUDEVILLE, Madame Peggy GUILBERT, Madame Nadia AMAR, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Gaëtan LEDOUX, Madame Audrey VERPLAETSE, Monsieur Nicolas MOUCHERON, Monsieur Jean-Baptiste GARDES, Monsieur Billy THERY, Madame Tiffany GERAERT, Conseillers Municipaux.

**Démissionnaire :**

Madame Jennifer COUSYN, Conseillère Municipale.

## **Musée du Dessin et de l'Estampe originale**

### **Règlement du Jeu-Concours « Kabuki »**

#### **Article 1 : Objet**

Le Musée du dessin et de l'estampe originale et le Cinéma Sportica s'associent en présentant deux évènements sur le sujet du « Kabuki » : Le musée avec l'exposition *Kunisada et le monde du théâtre Kabuki*, du 30 novembre 2025 au 31 mai 2026 et le Cinéma avec la projection du film « Le Maître de Kabuki » le 24 mai 2026 à 14h30.

#### **Article 2 : Modalités de participation**

Ce jeu-concours est ouvert tout public adulte, le film japonais étant en version originale sous-titrée.

Le musée mettra en jeu **20** places de cinéma à gagner pour aller voir le film projeté au Cinéma Sportica le 24 mai 2026 à 14h30

Ce jeu sera mis en ligne, d'une part sur les réseaux sociaux du musée Facebook et Instagram à compter du 24 avril 2026 (12 places de cinéma) et d'autre part, lors de la Nuit des Musées le 23 mai 2026 (8 places de cinéma). Il consiste à être parmi les premiers à répondre à des questions sur le Japon.

Les 12 gagnants sur les réseaux sociaux seront contactés par le musée via un message privé et la place de cinéma sera envoyée au gagnant par voie postale ou numérique

Les gagnants de la Nuit des musées récupèrent leur billet sur place.

La participation à ce concours est gratuite et le jeu sera ouvert jusqu'à épuisement des places.

#### **Article 3 : Acceptation du règlement**

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et ses résultats.

#### **Article 4 : Responsabilité**

Le musée du Dessin et de l'Estampe originale de Gravelines ne pourra être reconnu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou par manque de participants, le concours devait être reporté, modifié ou annulé.

#### **Article 5 : Modification du règlement**

L'organisateur peut être amené à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou règlement applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement.

## **Article 6 : Protection des données personnelles**

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de ce concours font l'objet d'un traitement informatique, elles sont destinées à l'organisateur aux fins de suivi du concours et sont indispensables pour participer à celui-ci. Elles ne sont en aucun cas réutilisées à d'autres fins.

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposeront des droits suivant : droit d'accès, de rectification, d'effacement des données personnelles, droit à limitation du traitement, que chacun peut exercer en s'adressant :

- Par e-mail : [dpo@ville-gravelines.fr](mailto:dpo@ville-gravelines.fr)
- Par courrier : à l'attention du Délégué à la Protection des Données, Direction des Affaires Générales Qualité et Modernisation, Mairie de Gravelines – BP 2029 – 59820 GRAVELINÈS.